



## COMPTE RENDU

### REUNION DU CONSEIL DES PRODUCTEURS DE L'AREPO

2 mars 2023

La réunion du Conseil des producteurs s'est tenue en présence, dans l'après-midi du 2 mars 2023, au Complejo cultural San Francisco, à Caceres (Estrémadure).

Ont notamment participé à la réunion la Présidente de l'AREPO, **Mme Begoña García Bernal**, ministre régionale de l'agriculture, du développement rural, de la population et du territoire d'Estrémadure ; le Vice-président de l'AREPO, **M. Guglielmo Garagnani**, vice-président du Consorzio del formaggio Parmigiano Reggiano ; le président et secrétaire général de l'Association des groupements de producteurs d'IG d'Estrémadure (Acrex), **M. Angel Pacheco et Raúl Muñiz Cimas** ; plusieurs représentants de producteurs de Toscane, d'Andalousie et de Corse, ainsi qu'un grand nombre de producteurs d'IG d'Estrémadure ; quelques régions membres présentes en tant qu'observateurs ; le secrétaire général de l'AREPO, **M. Laurent Gomez**, et le reste de l'équipe de l'AREPO.

L'interprétation a été fournie en **EL-EN-ES-FR-IT**.

#### **Discours de bienvenue de la présidente de l'AREPO, Mme Begoña García Bernal, ministre régionale de l'agriculture, du développement rural, de la population et du territoire d'Estrémadure ;**

La présidente de l'AREPO a introduit la réunion du Conseil des producteurs. Elle a souhaité la bienvenue aux participants en remerciant la vice-présidence de l'AREPO, le personnel de l'AREPO et tous les producteurs participants. Elle a reconnu l'importance de donner la parole aux producteurs dans ce contexte historique difficile. En ce sens, le conseil des producteurs de l'AREPO représente une excellente occasion de partager les préoccupations et d'essayer de trouver des solutions communes.

Finalement, elle a donné la parole à M. Angel Pacheco et Raúl Muñiz Cimas de l'Association des groupements de producteurs d'IG d'Estrémadure (Acrex), les remerciant de partager avec les membres de l'AREPO le point de vue et la réalité des producteurs d'IG de la région d'Estrémadure.

#### **Présentation par l'Association des groupements de producteurs d'IG d'Estrémadure, M. Angel Pacheco et M. Raúl Muñiz Cimas, Asociación de Consejos Reguladores de Extremadura (Acrex)**

**M. Angel Pacheco, président d'Acrex**, association des groupements de producteurs d'IG (consejos reguladores) d'Estrémadure et **président du Consejo Regulador de la Torta del Casar DOP**, a présenté les indications géographiques enregistrées dans la région d'Estrémadure ([pour plus d'informations, veuillez consulter la présentation](#)).

**M. Raúl Muñiz Cimas, secrétaire général d'Acrex et directeur du Consejo Regulador de la IGP Cordera de Extremadura**, a tiré quelques conclusions sur l'impact socio-économique des indications géographiques au niveau régional, ainsi que sur les besoins de ces productions. En particulier, M. Muñiz a rappelé que les IG enregistrées en Estrémadure représentent une valeur économique de plus de 60 millions d'euros. Leur valeur immatérielle est énorme puisqu'elles contribuent à la promotion des produits agricoles et de la région, avec un impact important en termes d'attractivité touristique de la région.

Dans ce contexte, M. Muñiz a appelé à un soutien accru de la part des administrations publiques afin de garantir que les indications géographiques soient clairement et spécifiquement incluses dans les plans



stratégiques de la PAC. En particulier, les producteurs d'IG devraient recevoir des subventions directes et bénéficier d'un accès prioritaire aux mesures de développement rural. Cette discrimination positive serait justifiée par la contribution importante des IG au développement des zones rurales. En effet, les IG contribuent à la conservation des paysages et de la biodiversité et favorisent également l'organisation collective des producteurs et l'interaction entre tous les éléments de la chaîne d'approvisionnement.

En conclusion, M. Muñiz a fait part de la demande des producteurs d'IG d'être exemptés de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale, partant du principe que les indications géographiques répondent par définition aux normes les plus élevées en termes de durabilité.

**L'avenir des IG dans le cadre des nouvelles politiques liées au consommateur, au territoire, à l'environnement, M. Guglielmo Garagnani, Vice-président du Consorzio del formaggio Parmigiano Reggiano.**

**M. Guglielmo Garagnani** prend la parole en remerciant les représentants d'Acres d'avoir partagé leur point de vue. Il salue les participants à la réunion au nom du Président du Consortium du Parmigiano Reggiano, M. Bertinelli, et du Directeur, M. Deserti. Il a ensuite présenté les **objectifs de la réunion en lançant deux thèmes de discussion.**

#### **1. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ET DURABILITE**

Le premier thème ouvert à la discussion a été celui des indications géographiques et de la durabilité. M. Garagnani a rappelé que dans le cadre du Green Deal et de la stratégie "De la ferme à la table", la durabilité est devenue un moteur absolu pour toutes les politiques de l'UE. C'est le cas pour la PAC avec les éco-régimes, pour l'initiative législative "de la ferme à la table" sur l'étiquetage nutritionnel et environnemental, mais aussi pour la révision du système des IG avec un pilier dédié à la durabilité des IG.

L'impact de toutes ces initiatives sur le secteur des IG n'est pas clair : ce qui est conçu comme un principe positif risque d'avoir un impact négatif s'il prend une mauvaise tournure (par exemple, l'étiquetage nutriscore, des règles plus strictes sur le bien-être des animaux, etc.) Pour cette raison, il est important que les producteurs puissent disposer d'un forum de discussion et d'échange sur ce principe, afin d'en faire une force pour les IG.

Pour stimuler le débat, M. Garagnani a présenté deux exemples italiens perçus comme des choix erronés de la part des producteurs du consortium du Parmigiano Reggiano :

- Le premier exemple concerne les **éco-régimes** : L'Italie a choisi d'allouer le montant minimum de 875 millions d'euros (25 % des ressources de la PAC) à cinq objectifs de durabilité :
  1. Pratiques zootechniques pour réduire l'utilisation de médicaments et augmenter le pâturage ;
  2. Culture de couverture entre les rangées d'arbres sur les cultures permanentes - vergers ;
  3. Oliviers d'importance paysagère ;
  4. Utilisation extensive des prairies permanentes ;
  5. et la diffusion de cultures non retournables pour les plantes à fleurs qui produisent du nectar pour les abeilles.

Les éleveurs de Parmigiano Reggiano reconnaissent l'importance du premier objectif de réduction des médicaments dans l'élevage. Néanmoins, ils sont également confrontés à une bureaucratie insoutenable dans la mise en œuvre de cet objectif qui les conduit à ne pas adhérer aux éco-schémas. Il en va de même pour le quatrième objectif (utilisation extensive des prairies permanentes), qui exige de telles restrictions



en termes de défense des cultures et d'interdiction d'utiliser certains produits chimiques, ce qui rend sa mise en œuvre impossible dans la vallée du Pô.

Le Parmigiano Reggiano Consortium souhaite entamer une discussion avec les autres représentants des producteurs de l'AREPO afin de recueillir des commentaires et des expériences pour élaborer une proposition sur la durabilité adaptée aux IG.

## 2. TOURISME GASTRONOMIQUE

Le deuxième thème abordé par M. Garagnani concernait le **lien entre les indications géographiques et le tourisme**. Il est clair que les IG ont des retombées importantes et positives sur le tourisme dans leurs régions d'origine. Néanmoins, les représentants des producteurs d'IG ne sont pas associés dans chaque région/État membre à la discussion et à l'élaboration de la politique en matière de tourisme gastronomique. Une réflexion s'impose pour intégrer les IG dans le débat sur la définition des politiques touristiques, puisque le secteur agricole et les IG en sont généralement exclus.

### DISCUSSION

Un grand nombre de producteurs d'IG d'Estrémadure ont participé à la réunion, prenant la parole pour présenter leur point de vue sur les sujets abordés.

Ils ont notamment fait référence à leur propre expérience en tant que petits producteurs travaillant et entretenant un territoire particulier tel que la "*dehesa*".

Leurs territoires sont confrontés au dépeuplement. En outre, ils ont souvent du mal à communiquer aux consommateurs l'excellence de leurs produits et les aspects liés à la durabilité.

Dans ce contexte, le tourisme pourrait représenter une opportunité en rapprochant les consommateurs des produits IG par le biais du **tourisme expérientiel<sup>1</sup>** afin de présenter la production et les méthodes de production.

Les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration pourraient également y contribuer en encourageant l'utilisation de produits AOP/IGP dans leurs activités.

L'utilisation d'IG en tant qu'ingrédients dans des produits transformés pourrait également représenter une opportunité d'expliquer aux consommateurs l'usage multiple d'un produit IG, à condition de ne pas exploiter indûment la réputation d'un nom utilisé en tant qu'ingrédient qui devrait être réellement valorisé.

L'équipe de l'AREPO a également rappelé que le tourisme et les IG utilisées comme ingrédients ont fait l'objet d'études menées par l'AREPO ces dernières années. L'AREPO a publié une étude sur les IG utilisées comme ingrédients en 2021 et a également commencé à travailler sur le thème des IG et du tourisme en recueillant les réactions et les contributions de ses membres afin d'entamer une coopération avec d'autres organisations de l'UE actives dans le secteur du tourisme, par exemple Necstour.

M. Garagnani a conclu le débat en soulignant que l'échange qui a eu lieu a mis en évidence le fait que les IG ne sont pas seulement bonnes pour le territoire et le tourisme. Le tourisme expérientiel a été mentionné comme un secteur spécifique du tourisme qui pourrait créer des opportunités et qui nécessite l'implication des restaurants et des hôtels pour libérer son potentiel. Par conséquent, il a encouragé les participants et les membres de l'AREPO à **explorer davantage la possibilité d'avoir une législation spécifique pour réglementer le tourisme expérientiel ainsi que l'utilisation des IG dans des secteurs autres que la vente**

---

<sup>1</sup> Type de tourisme qui met l'accent sur l'expérience vécue par le voyageur plutôt que sur la destination elle-même. Il s'agit d'une forme de tourisme qui vise à faire découvrir de nouvelles cultures, de nouvelles manières de vivre, de nouvelles activités et de nouveaux paysages.



**directe et la transformation.** Les producteurs et les consortiums doivent être associés à toutes les discussions nationales/régionales/locales sur le tourisme.

## CONCLUSION

Pour conclure la réunion, la présidente de l'AREPO, Mme Begoña **García Bernal**, a souligné que les questions abordées au cours de l'échange de l'après-midi étaient vitales pour l'avenir du système des IG et a identifié une série de priorités pour les activités futures de l'AREPO :

1. Tout d'abord, **l'AREPO continuera à travailler sur la révision du règlement sur les IG**, en essayant d'intégrer tous les amendements proposés dans le texte final ;
2. En 2024, l'équipe de l'AREPO commencera à travailler plus activement sur le thème du **tourisme gastronomique expérientiel** ;
3. En outre, nous continuerons à **surveiller les** politiques directement ou indirectement liées aux indications géographiques, en mettant particulièrement l'accent sur la **politique de promotion** ;
4. Enfin, la Présidente a proposé de mener une étude sur la **manière dont les régions membres de l'AREPO soutiennent les producteurs d'IG dans leurs plans stratégiques de la PAC.**